

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de La Chapelle Saint Martin en Plaine  
Séance du 6 Mars 2025

L' an 2025 le 6 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Date de la convocation : 25/02/2025

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, CORNU Nicolas, LEMAIRE Bruno, MEDINA François-Xavier, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RIEUX Mireille à M. LEMAIRE Bruno, M. LEROUX Jean-Philippe à M. CHAUVEAU Jean-Yves

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Sans observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Intervention du chargé des Missions de l'eau et biodiversité**

Monsieur Maillet de la Direction Départementale des Territoires Service Eau et Biodiversité a évoqué la proposition d'un nouvel arrêté préfectoral portant protection des pelouses sèches calcaires de l'Eperon de Roquezon, afin de préserver le patrimoine naturel.

### **Révision de la commission de la liste électorale**

Madame la Maire explique aux conseillers municipaux que suite au renouvellement partiel du Conseil, il convient de procéder à la désignation des membres de la Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne les membres suivants :

#### **Au titre de conseiller municipal**

Titulaire : M. MEDINA François-Xavier

Suppléante : Mme LEMAIRE Laetitia

#### **Au titre de délégué de l'administration**

Titulaire : M. COURCIMAULT Gilles

Suppléante : Mme FESNEAU Claudine

#### **Au titre de délégué du Tribunal Judiciaire**

Titulaire : M. VANNIER Michel

Suppléante : Mme POUSSIN Nadine

### **Désignation du délégué - titulaire et de son suppléant au Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse**

Madame la Maire expose que, suite au renouvellement partiel du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément aux différents articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse

Dans ce syndicat, la commune est représentée par un délégué suppléant.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, désigne comme :

**Délégué suppléant : Monsieur Bruno LEMAIRE**

### **L'adhésion à l'agence Technique Départementale d'une commune de moins de 4000 habitants**

Madame le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la création, en raison de la disparition progressive de l'ATESAT proposée jusqu'alors par les services de l'État, entre le Département, les Communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), d'une agence technique départementale en Loir et Cher.

En effet, conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence, créée sous forme d'un Établissement Public Administratif, a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance technique pour leurs projets portant sur la voirie et ses dépendances.

À cette fin, elle est tenue d'entreprendre toutes études, recherches, démarches pour accomplir ses missions de conseils, d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'Œuvre.

Le siège de cette agence est fixé à BLOIS, cité administrative, 34 avenue Maunoury, Porte B, 2ème étage.

La commune souhaite adhérer à cette agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

- APPROUVE à l'unanimité, les projets de statuts de cette agence technique départementale joints à la présente délibération.
- DECIDE à l'unanimité, d'adhérer à cette agence et nomme comme représentant : Madame Sandrine BRINDEAU
- S'ENGAGE à l'unanimité, à verser, à l'agence, une participation et propose au Conseil d'Administration un montant annuel de 1 euro par habitant.

### **Devis A4 Nature**

Suite au dernier Conseil, Madame La Maire précise aux membres du Conseil qu'un nouveau devis avait été demandé pour la création du chemin piétonnier en béton du cabinet médical.

Le devis reçu s'élève à 3880.80 € TTC.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis A4 Nature pour un montant de 3880.80 € TTC et autorise la Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis. Afin de bénéficier des subventions, il sera demandé que les travaux soient réalisés avant la fin du mois d'avril 2025.

## **Questions diverses :**

### Entrée de Villeroclin

L'entrée de Villeroclin a été évoquée, en effet l'eau stagne régulièrement et les véhicules ne peuvent se croiser. Un dérasage devra être prévu et un devis pour la création d'une aire de stationnement sera demandé.

### Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Madame Brindeau Sandrine informe les conseillers municipaux que lors de la séance communautaire du 06 février 2025, il a été évoqué le montant de la subvention du Contrat Régional de Solidarité Territoriale à savoir 36000 € pour la rénovation énergétique du Foyer Rural de la Chapelle Saint Martin en Plaine, programme prévu sur cinq années.

### Archives communales

Monsieur Le Bled Archiviste au Service des Archives Historiques et Iconographiques de la Direction des Archives Départementales de Loir-et-Cher, est intervenu le 06 février 2025, afin de récupérer les archives de la commune des années 1800 à 1950. Il a félicité pour le travail accompli.

Le 21 février 2025, Madame Brindeau accompagnée de l'agent communal ont apporté, à l'usine de Vernou-en-Sologne, toutes les archives n'ayant pas vocation à être conservées pour y être incinérées.

### Visite de la BTA de Mer

Madame Brindeau Sandrine et Madame Froufe Emilie ont eu rendez-vous vendredi 28 février 2025 avec le lieutenant de la Gendarmerie de Mer pour la visite des locaux et faire un point sur l'activité de notre commune.

Suite à ce rendez-vous elles demanderont au service de gendarmerie qui est dédié à la sécurisation par vidéosurveillance de voir ce qu'il pourrait être fait sur la commune.

### Nettoyage de la commune

Il est régulièrement remarqué que des déchets sont retrouvés au bord des chemins, au parc. Le Conseil municipal propose de faire une matinée d'action de nettoyage des déchets en partenariat avec les classes de CP et CE1 si les maîtresses sont intéressées par le projet.

### Abri pluie

Une réflexion est à prévoir pour un abri lors de la montée des enfants dans le bus scolaire au niveau de la mairie.

Une marquise pourrait être envisagée entre la mairie et l'ancienne garderie, il est demandé à ce que la commission « bâtiments » se réunisse pour trouver une solution adéquate.

### Sécurisation carrefour Mairie

La Maire évoque la sécurisation du carrefour rue des Fleurs et rue de la Roche devant la Mairie.

Un mail a été envoyé au Service Division Routes Centre du Conseil Départemental afin de programmer un rendez-vous pour étudier les différentes possibilités pour sécuriser ce carrefour.

### CCID

Afin de valider les changements de bases fiscales de la commune avant le 15 avril 2025, la personne en charge de la Commission Communale des Impôts Directs se propose de venir faire une intervention pour nous expliquer le rôle de la commission. Prévoir un jeudi de 18h à 19h.

### Cabinet d'Infirmiers

La Maire informe les conseillers municipaux sur la finalisation (eau, électricité) des travaux du Cabinet.

### Date pour le Budget

Une date a été fixée pour le débat d'Orientation Budgétaire le jeudi 20 mars 2025 à 19h30.

Quant au vote du budget, il aura lieu le jeudi 03 avril 2025 à 18h30.

#### Food Truck

Le secrétariat de mairie devra relancer le Food Truck vente de pizzas qui avait fait une demande en novembre 2024.

#### Clôture 9 rue du Clos

La clôture du 09 rue du Clos étant régulièrement abîmée suite aux véhicules stationnant à proximité de l'accueil périscolaire, il a été demandé que la Commission « voirie » se réunisse pour trouver une solution.

#### Projet future école

Une conseillère estime nécessaire de privilégier le passage en face du conteneur à verre, des voitures et bus, au lieu du passage dans le centre Bourg.

#### Demande d'administrés

Un administré a demandé la permission de nettoyer lui-même le calvaire dans le hameau de Villeroclin. Une réponse positive lui sera rendue.

Une seconde personne a contacté la mairie pour demander que la pompe de Morvilliers soit repeinte. La commune de La Chapelle envisage de faire appel à des jeunes durant l'été comme l'a fait récemment la commune de Mulsans. Des renseignements devront être pris auprès de la Mairie de Mulsans.

#### Cimetière engazonnement

Il a été évoqué l'engazonnement du Cimetière de La Chapelle. Des renseignements seront pris auprès de la Mairie de Mulsans puisque cela fait partie de leur futur projet.

#### Adressage

Une relance sur l'adressage devra être faite auprès des habitants.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

La séance est levée à: 21:05

Mis en ligne le :

